

BÉJAÏA

Les travailleurs d'Alfaditex de Remila mettent fin à la grève

La grève qui ébranlait depuis une semaine l'entreprise Alfaditex de Remila à Sidi-Aïch a pris fin mardi après la signature d'un accord salarial entre la direction générale de l'entreprise et le partenaire social.

Après plusieurs journées de négociations infructueuses autour de la principale revendication des travailleurs grévistes qui consiste en l'alignement de leurs salaires sur la grille en vigueur dans les autres unités du groupe Texmaco, les cadres dirigeants de l'usine du textile, le comité de participation, le responsable de l'union locale de l'UGTA de Sidi-Aïch et les syndicalistes de l'entreprise sont finalement parvenus à un accord sur une majoration salariale.

L'accord en question prévoit une hausse mensuelle de 1 200 DA sur le salaire de base, nous a indiqué Yakouben Moussa, responsable de l'union locale de l'UGTA de Sidi-Aïch. Une augmentation des salaires qui a été accueillie avec satisfaction et soulagement par les travailleurs protestataires, lesquels ont décidé de reprendre le travail après la réunion tenue la matinée avec le comité de participation et

les responsables syndicaux de l'entreprise. Abdoune Rafik, P-dg de l'Alfaditex, que nous avons approché pour connaître sa version des faits, a tenu à réfuter les reproches tenus à son encontre par les protestataires liés, notamment, à «des bénéfices estimés à quelque 170 millions de centimes redistribués entre les cadres dirigeants et les salaires ne dépassant pas le SNMG versés aux ouvriers», selon des travailleurs grévistes.

«Moi, je prends ce que l'Etat me donne légalement. Je m'inscris totalement en faux contre ces accusations. Je dirige une entreprise publique et dans ce cadre, j'applique les conventions officielles approuvées par le partenaire social. Contrairement à ce qu'on a voulu faire croire, à savoir qu'aucune augmentation n'a été enregistrée depuis 1997 au sein de l'entreprise, je fais

observer que la grille des salaires en cours date du mois d'octobre 2006. Une grille des salaires signée et approuvée par la Fédération nationale du textile. Maintenant, quant à l'alignement des salaires, cela, faut-il le souligner, reste également tributaire des capacités financières de l'entreprise. Je veux la pérennité de cette entreprise qui est un fleuron de la vallée. Notre ambition est de réaliser des investissements dans l'intérêt de tous et j'espère y arriver», nous a déclaré le P-dg d'Alfaditex.

Le secrétaire général de la section syndicale d'Alfaditex, pour sa part, a tenu à infirmer les accusations des travailleurs grévistes que nous avons rencontrés sur les lieux de la manifestation au premier jour de la grève relatives à une redistribution d'une prime variable de l'ordre de 170 millions aux cadres dirigeants.

De son côté, Yakouben Moussa, secrétaire général de l'union territoriale de l'UGTA de Sidi-Aïch a précisé que «le partenaire social n'est aucunement habilité à

discuter le salaire des cadres dirigeants conformément au décret 90/290 du 29/09/90 qui stipule que les salaires des cadres ne peuvent être sujets à discussion de la convention sociale. On n'ignore pas que le contrat de travail des cadres est élaboré en fonction des objectifs assignés. Notre mission vise la défense des intérêts des travailleurs». Réagissant à son tour à l'information faisant état de salaires en «dessous du SNMG» octroyés à des ouvriers au sein de l'unité de Remila, un autre responsable de l'usine du textile, présent lors de notre rencontre avec le P-dg de l'entreprise, un membre du comité de participation et les responsables syndicaux de l'UGTA et de l'unité Alfaditex, fera savoir que «chaque mois une avance sur salaire de 7 000 DA est versée aux travailleurs à leur demande. Une procédure légale précisée par les textes qui autorisent dans ce cadre le versement d'une avance sur salaire à hauteur de 50%», explique notre interlocuteur.

A. Kersani

TIZI-OUZOU

Les enseignants du CEM d'Ikhelouiène interpellent le directeur de l'éducation

Les enseignants du CEM d'Ikhelouiène, dans la commune d'Aït-Aïssa Mimoun (wilaya de Tizi-Ouzou), ont observé un arrêt de cours mercredi dernier, suite à des menaces proférées par le parent d'un élève renvoyé de l'établissement pour indiscipline.

Le parent en question a voulu faire rentrer l'élève de force, alors que le surveillant général s'épuisait à lui expliquer que ce n'était pas possible, selon le règlement intérieur de l'établissement. Devant le refus du surveillant, le parent d'élève a commencé alors à vociférer et à menacer ce dernier ainsi que l'enseignant qui se trouvait en classe. Des vulgarités ont été

proférées sans aucun respect pour les enseignants du collège. Ces derniers ont protesté spontanément devant les menaces à peine voilées de ce parent à leur encontre et sur leur lieu de travail. Dans une requête adressée au directeur de l'éducation et au wali de Tizi-Ouzou, les enseignants, tout en dénonçant les menaces du parent d'élève, estiment que la situation dans le CEM est devenue intenable. Ils exigent des solutions à même d'assainir le climat qui prévaut au sein de l'établissement.

Le collège, à en croire les signataires du document dont nous détenons une copie, se trouve dans une situation d'insécurité dès lors que n'importe qui peut pénétrer à l'intérieur pour

menacer les enseignants devant leurs élèves. Ils demandent à cet effet au premier responsable de l'académie de prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à ces dépassements qui n'ont pas lieu d'être dans un établissement scolaire.

En outre, les quelque trente-sept enseignants, les surveillants et les agents de sécurité comptent interpellier les comités de village qui se sont constitués, il y a quelques mois, en coordination communale. «C'est inadmissible qu'un parent d'élève vienne menacer dans la classe de cours un enseignant», regrette un enseignant joint par téléphone.

Gaya B.

BOUMERDÈS

Le code des marchés publics dans tous ses états

Comblent un tant soit peu le déficit de connaissance du volet juridique et technique, mettre au même niveau des connaissances l'ensemble des acteurs de la région, enlever quelque peu les appréhensions chez l'ordonnateur de marchés publics, c'est l'objet que s'est assigné le secrétariat général de la wilaya de Boumerdès durant deux jours.

L'équipe de Messaâd Yahia, secrétaire général de la wilaya de Boumerdès, peut se montrer satisfaite par le travail réalisé en ce début de mars. Elle a organisé durant deux jours un séminaire portant sur tous les volets du code et les textes annexes régissant les marchés publics. Directeurs exécutifs, P/APC, secrétaires généraux des communes, responsables des services techniques des communes, des

bureaux d'études publics ou privés et des responsables d'entreprises de réalisation publiques ou privées ont suivi avec assiduité, durant ces journées, une vingtaine de conférences et les débats qui s'en étaient suivis. Etaient également présents, des magistrats, des officiers de la section de recherches de la Gendarmerie nationale et des officiers de la brigade économique de la police. Durant ces deux jours, la salle de

conférences de la wilaya ne désemplassait pas. Le sujet est effectivement important et les experts animateurs Lalle et Sabri ont usé de pédagogie pour faire passer le message. «Le retour d'écoute nous a révélé qu'il y avait un grand déficit à combler en matière de maîtrise de la législation dans le secteur des marchés publics tout particulièrement parmi les élus locaux», constate M. Lalle. «Notre objectif visait à mettre au même niveau d'information, concernant notamment les récentes mises à jour des textes législatifs et réglementaires, tous les acteurs qui ont la charge du développement de

la wilaya. Nous voulons par ailleurs les aider à faire une bonne lecture de ces textes», nous a déclaré M. Messad. Ce dernier nous a indiqué qu'un autre séminaire relatif aux blocages des marchés publics est en préparation. Il y a lieu de noter que les séminaires ont reçu, condensée sur un fascicule et un CD, une documentation exhaustive sur tout ce qui a trait, en amont et en aval, aux marchés publics. Les ordonnateurs, les réalisateurs et les contrôleurs techniques ou juridiques des marchés publics de la wilaya de Boumerdès ne pourraient plus présenter l'excuse de l'ignorance de la loi.

Abachi L.

AFFAIRE DES 4 KG DE KIF SAISIS À SIDI- BEL-ABBÈS Des mineurs utilisés pour l'écoulement

La sûreté de Sidi Bel-Abbès a dernièrement arrêté 5 personnes dont 2 mineurs dans une affaire de kif traité, suite à des informations parvenues à son niveau faisant état d'écoulement de kif. La sûreté a diligenté une enquête lors de laquelle le domicile signalé, situé dans le quartier le «Rocher» à Sidi Bel-Abbès, sera mis sous surveillance.

L'attente ne sera pas longue puisque la fille du propriétaire, une mineure de 15 ans, est sortie en compagnie d'un jeune de 17 ans pour monter dans un taxi afin de se rendre à la cité 1 500-Logements.

A sa descente, l'adolescente portant un panier a été cueillie par les policiers. La fouille a permis de découvrir 4 kg de kif traité. Le taxi a été pris en filature.

Le conducteur, âgé de 44 ans, et son passager seront interpellés à leur tour.

Ce dernier, sur lequel 33 800 DA ont été retrouvés, a déclaré avoir déjà remis une certaine quantité de kif au nommé B. J., un homme de 57 ans, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt. Lors de la perquisition du domicile parental de la fille, la police est tombée sur une autre petite quantité de kif.

Les cinq personnes ont été déférées devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès qui a ordonné leur détention, en attendant leur jugement.

A. M.